

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2024

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constatée le 12 octobre 2024, s'est réuni le mercredi 16 octobre 2024 à 8 heures dans les locaux de la 3CO sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, président.

Etaient présents :

IBRAHIMA Saïd Maarifa, RIDHOI Zainabou, FARADJI Saindou, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, ABDOU COLO Nassuhati, ANDJILANI Housséni,

Étaient absents:

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, YSSOUFI Chaidati, SAID Mariame, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDOU Fatima, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inhati Soilihi, ATTIBOU Zainati, ISSOUFFI Ramadani, MOHAMED Zainaba, AMBDI Youssouf, BOINA Rifay Raim, MIKIDADI Madihali, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, CHANRANI Daoudou, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, YOUSSEUF Ahamadi.

Secrétaire de séance : FARADJI Saindou

I- LES DELIBERATIONS

Projet de délibération n° 62 portant demande de subvention au titre du fonds Barnier

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 63 portant règlement des fonds de concours communautaires :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 64 portant déplacement des élus au congrès 2024 des maires de France :

- Adopté à l'unanimité avec rajout de 2 participants supplémentaires : M AHMED COMBO Papa et Mme ABDOURAHAMANE Céline

Projet de délibération n° 65 portant adhésion de la 3CO au GIP OVM (Observatoire des violences à Mayotte :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 66 portant financement du MAORE JAZZ FESTIVAL 2024

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 67 portant attribution d'une subvention de 70 000€ à l'office de tourisme pour la réalisation du schéma d'aménagement et de développement touristique de la 3CO :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 68 portant attribution d'une subvention de 22 240€ à l'office de tourisme de la 3CO pour l'organisation de l'édition 2024 de « Le Salouva vous va si Bien » :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 69 portant attribution d'une subvention de 19 000€ à Mayotte la 1^{ère} pour l'organisation de l'édition 2024 de « Le Salouva vous va si Bien » :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 70 portant adhésion de la 3CO à la cellule économique régionale de la construction Mayotte (CERC976) :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n° 71 portant modification de la délibération n° 50 du 13/11/2019 portant création de l'office de commerce et de l'artisanat de la 3CO :

- Adopté à l'unanimité

Projet de délibération n°72 portant priorisation des actions du projet alimentaire territorial de la 3CO (PAT)

- Adopté à l'unanimité

❖ **Observations :**

AHMED COMBO Papa

S'agissant de l'animation du territoire, ce travail devra se faire en partenariat avec le Lycée agricole. Prévoir l'admission des jeunes étudiants du LA en alternance aux services de la 3CO. Car les jeunes ont besoin d'apprendre en travaillant et de travailler en apprenant. Voir le CNFPT la possibilité de financement des formations de longue durée.

Projet de délibération n°73 portant compte rendu des actes pris en vertu des délégations du conseil communautaire

- Adopté à l'unanimité

❖ **Observations**

Mohamed ALLAOUI répondant à M AHMED COMBO Papa

Concernant les actes pris en matière de mobilité :

- Le marché billettique est attribué,
- Le marché transport/analyse des offres en cours
- Et concernant la mobilité douce, le projet est à l'arrêt et reprendra dès que l'agent démissionnaire sera remplacé.

Madame RIDHOI Zainabou répondant à M AHMED COMBO Papa

Les aires de jeux sont localisées à Sohoa et Ouangani

Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa répondant à M AHMED COMBO Papa

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux, l'inauguration du nouveau siège est espérée au premier trimestre 2025.

II- LES QUESTIONS DIVERSES

M Mohamed ALLAOUI

Fourrière :

Il faut coupler la fourrière avec le traitement VHU pour le projet soit viable économiquement. Pour cela, il convient de trouver un autre site d'au moins 5000 m² car celui de Kahani est inondable pour une grande partie (60%). L'hypothèse d'une participation financière des communes a été écartée et la 3CO n'est pas en mesure de supporter seule la charge induite par cette fourrière. Concernant la problématique foncière, une partie de la parcelle du golf pourrait être mobilisée pour recevoir ce projet.

Mme ABDOU COLO Nassuhati

Il y a un projet d'aménagement du site du golf qui a été réalisé par l'équipe précédente et qui met en valeur la zone. Il est hors de question que l'on oublie ce projet pour venir y implanter une fourrière dans un quartier qui a vocation à devenir une vitrine pour le territoire. Cherchons ailleurs un terrain plus adapté pour ce type d'équipement.

M Mohamed ALLAOUI

Il faut que la 3CO se prononce sur la poursuite ou l'abandon de ce projet.

Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa

La 3CO sera emmenée à se prononcer sur le choix d'un site pour la construction d'une déchèterie sur le territoire.

M Mohamed ALLAOUI

Propose d'abonder les fonds de concours 2025 avec la quote-part 2026 afin de permettre aux communes de renforcer leurs moyens d'investissement.

M MADI OUSSENI Mohamadi

Ce sont les cumuls d'arriérées de paiement des attributions de compensation de certaines communes qui créent des difficultés de trésorerie à la 3CO. Par ailleurs, il est inadmissible que la 3CO supporte les charges de fonctionnement d'une commune en acceptant de lui accorder un étalement du règlement de ses dettes pendant que les autres communes font l'effort d'honorer leurs engagements malgré leurs difficultés. Par conséquent, tant que cette situation ne sera pas assainie je m'opposerai à toute décision de nature à mettre davantage en péril les finances de la 3CO. Je souhaite désormais que toute demande d'échelonnement de dettes qui serait présentée par une commune fasse d'abord l'objet d'une discussion en conférence des maires avant transmission éventuelle aux commission et bureau.

Fait à Tsingoni le 16/10/2024

Le président